



Charges locatives reparties de façon fantaisiste

Par **Nicolashd**, le **04/10/2011** à **12:12**

Bonjour,Je suis locataire d'un appartement dans un immeuble qui ne compte que deux appartements et dont le propriétaire est le meme (monopropriete).Le gaz pour le chauffage et pour la consommation est compris dans les charges ainsi que l'eau- je suis seul dans mon appartement et dans l'autre ils sont 3 personnes, pourtant le propriétaire a divisé simplement les charges en deux, moitié pour chaque appartement. Ce n'est pas équitable je trouve que puis je faire pour que le propriétaire repartisse équitablement ? - ensuite, l'autre locataire est parti début juillet. Et pour le mois de juillet et aout, le propriétaire m'a demandé 145 euros de charges pour chacun de ces deux mois (au lieu de 80 normalement) d'autant plus sur cette période j'étais absent pendant un mois ? Puis-je prouver que ce n est pas moi qui est consommé autant ? Merci

Par **cocotte1003**, le **04/10/2011** à **13:37**

Bonjour, louezvous en meublé ou vide. Sachez que si votre bail est non meublé c'est une provisions de charges que vous versez chaque mois. Cette somme est fixe pendant 11 mois et le 12 (en général date anniversaire de signature du bail) votre bailleur va procéder à la régularisation des charges : soit vous avez plus consommé et il vous demandera un supplément financier, soit il vous rend le trop-perçu. Il est bien entendu que vous etre en droit de consulter les documents (factures). Prenez votre courage à deux mains pour fire les calculs car c'est un peu fastidieux. Normalement les calculs de répartitions des factures se font par rapport au millièmes de votre logement s'il y a copropriété ou sans copro à la surface, cordialement